

# Règlement de l' épreuve

La course est réservée aux licenciés et non licenciés .

Les participants doivent être de catégories cadets, juniors, seniors, vétérans.  
Hommes ou femmes. En compétition, ils doivent être licenciés ou être en possession d'un certificat médical daté de moins d' un an au jour de l'épreuve.  
Ils courent sous leur entière responsabilité ou celle des parents pour les mineurs.

Le circuit emprunte des sentiers piétons et voies publiques, les participants doivent se conformer au code de la route et suivre les indications des signaleurs sur le circuit.

Tout manquement au présent règlement élimine l'athlète des classements.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire toute participation d'un athlète à cette épreuve s'il ne remplit pas les conditions exigées.

Le comité organisateur.

Mr Cocherie Yannick